

L'économie circulaire

DANS LE PAYS DES VALLONS DE VILAINE

Le Pays des Vallons de Vilaine compte près de 300 emplois dans l'économie circulaire¹, soit 2,5 % des effectifs privés, répartis au sein de 310 établissements dont 80 employeurs.

Quatre grands secteurs employeurs composent l'économie circulaire :

1. La réparation maintenance de biens, d'équipements et de véhicules ;
2. La collecte, le traitement et la valorisation des déchets ;
3. Le cycle de l'eau ;
4. L'économie de la fonctionnalité (partage et location de biens et d'équipements) et les commerces d'occasion.

Les activités de réparation et de maintenance regroupent 57 % des effectifs et des établissements, dont 50 % dans la réparation automobile et de motocycles, soit près de 110 établissements actifs fin 2022.

Entre 2006 et 2022, l'emploi dans les secteurs spécialisés de l'économie circulaire a créé 75 postes dans les Vallons de Vilaine, représentant une progression significative de 36 % sur cette période.

1 - Sont observées les entreprises « spécialistes » de l'économie circulaire au sens où les activités circulaires de l'entreprise constituent son activité principale. D'autres entreprises peuvent exercer des activités circulaires sans pour autant qu'il s'agisse de leur activité principale.



**Près de 300
emplois privés**



**à temps plein dans
l'économie circulaire
dans le Pays des Vallons
de Vilaine
(2,5 % des effectifs
privés)**

**310
établissements**
actifs au 31/12/2022



**dont
80
sont employeurs**



Source Dataviz : répertoire Sirene de l'Insee, données emplois du GIP-MDS, retraitements Audiar.

COMPOSITION DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN 2022

Quatre secteurs spécialisés dans l'économie circulaire

La définition juridique de l'économie circulaire dans le Code de l'environnement¹ fournit des clés de lecture en détaillant les principes de prévention des déchets, d'écoconception, d'écologie industrielle et territoriale, d'économie de la fonctionnalité, ainsi que la réutilisation, la réparation, le réemploi et la valorisation des matières. Toutefois, cette approche réglementaire ne permet pas d'établir une définition suffisamment précise pour quantifier les activités économiques selon les nomenclatures de l'Insee. Il n'existe pas de nomenclature officielle des activités de l'économie circulaire, cette note reprend donc la définition de l'ADEME.

Selon cette dernière, l'économie circulaire peut se définir comme un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement. Afin d'approcher cette définition, quatre catégories d'activités sont retenues dans cette note :

- Les activités de **réparation et de maintenance** qui ont pour but d'allonger la durée d'usage d'un bien ou de ses composants. Quatre sous-catégories sont observées : la réparation de biens personnels, la réparation d'équipements, la réparation/maintenance navale et aéronautique, la réparation de véhicules ;
- **L'économie de la fonctionnalité**, dont l'approche vise à proposer des services plutôt que des produits, met l'accent sur l'usage plutôt que sur la propriété. Cette catégorie concerne les entreprises de location, de voitures, de vélos, d'appareils électroménagers, d'équipements divers. Les commerces d'occasion sont intégrés à cette catégorie ;
- Les structures privées et publiques chargées de **collecter et de transformer ou de recycler les déchets** en ressources utiles (production d'énergie, papier recyclé...).
- Le **cycle de l'eau** comprenant le captage et le traitement de l'eau en amont et le traitement des eaux usées en aval ;

Seules les activités spécialisées dans l'économie circulaire sont analysées dans cette note. Les entreprises ayant mis en place des process circulaires et d'écoconception, mais qui n'appartiennent pas à l'une des quatre catégories du « cœur » de l'économie circulaire ne rentrent pas dans le périmètre d'étude. De même, les établissements déclarant des activités secondaires et partielles pouvant relever de l'économie circulaire ne sont pas comptabilisés (cf. encadré).

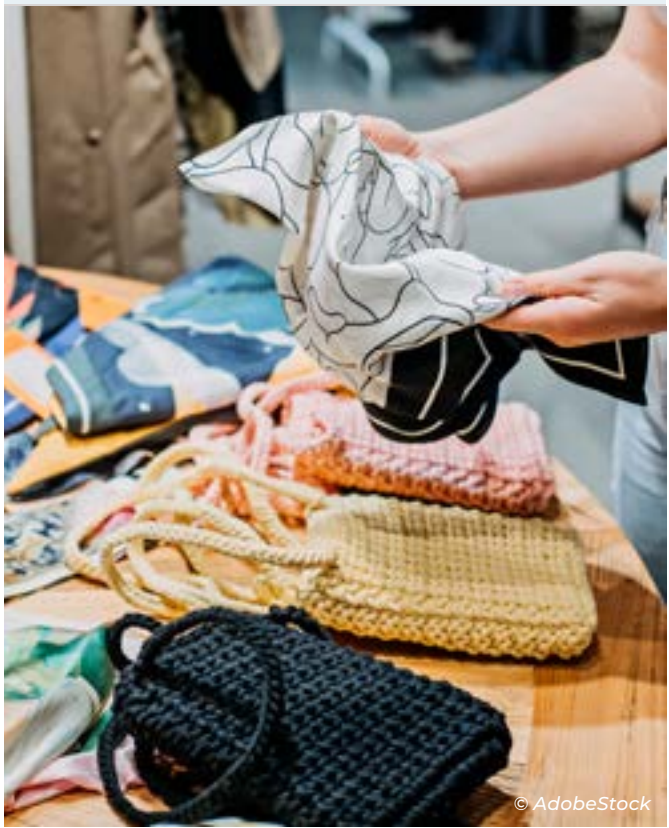
1 - https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIAR-T1000041598662

Les activités partielles de location et de réparation

L'économie de la fonctionnalité n'est pas pratiquée que par des spécialistes des locations et de la mise en partage de biens, véhicules et d'équipements. En Ile-et-Vilaine, **35 établissements employeurs déclarent avoir une activité partielle de location** de biens, de véhicules ou d'équipements. Des établissements dont le métier principal est la vente de biens ou de services peuvent avoir une partie de leur chiffre d'affaires réalisé grâce à la location de marchandises (enseignes d'équipement de la maison, de biens électroménagers et informatiques, de vêtements, des pharmacies, des GMS louant des véhicules, des entreprises de transport ...).

La réparation de biens est également mentionnée comme étant une activité secondaire pour **30 établissements employeurs**. Ces deniers sont par exemple enregistrés comme des commerces de véhicules, des commerces de gros de matériel agricole ou d'équipements de la construction.

Jusqu'à 650 postes travaillent dans ces établissements en partie mobilisés dans l'économie de la fonctionnalité et dans la réparation de biens et équipements.



Seul l'emploi sous contrat privé est observé dans cette note. Ce qui tend à sous-estimer le poids des activités de l'économie circulaire liées aux déchets et à l'eau exercées en régie par les collectivités publiques.

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LES VALLONS DE VILAINE

Près de 300 emplois et 315 établissements circulaires en décembre 2022

Dans les Vallons de Vilaine, près de **300 salariés privés** travaillent dans des structures de l'économie circulaire, soit 2,5 % des effectifs du secteur privé.



Réparation et maintenance



160 établissements

Les secteurs de la réparation et maintenance regroupent 57 % des effectifs et des établissements

- dont **50 %** sont employés dans la réparation automobile et de motos (Rouxel Services, Garage Cormier, Garage Ventroux ...). La réparation de véhicules compte près de 110 établissements actifs fin 2022 dont une quarantaine d'employeurs.



180 emplois

- La **réparation de biens personnels et domestiques** n'est pas un secteur employeur mais compte une cinquantaine d'établissements actifs (réparation d'appareil électroménagers, d'ordinateurs, cordonnerie, couture...).



Traitement et valorisation des déchets



40 établissements

Le traitement et la valorisation des déchets occupe 75 emplois (COVED, LG Services...) et 40 établissements, dont une dizaine de sites employeurs.



75 emplois



Économie de la fonctionnalité



15 établissements

L'économie de la fonctionnalité est le troisième secteur employeur de l'économie circulaire, avec 50 emplois répartis parmi une quinzaine d'établissements employeurs (Terre-net groupe Poisson, Acces Industrie, Crown Blue Line...), sur près de 90 établissements actifs. La location de machines et d'équipements agricoles regroupent plus de 40 établissements.

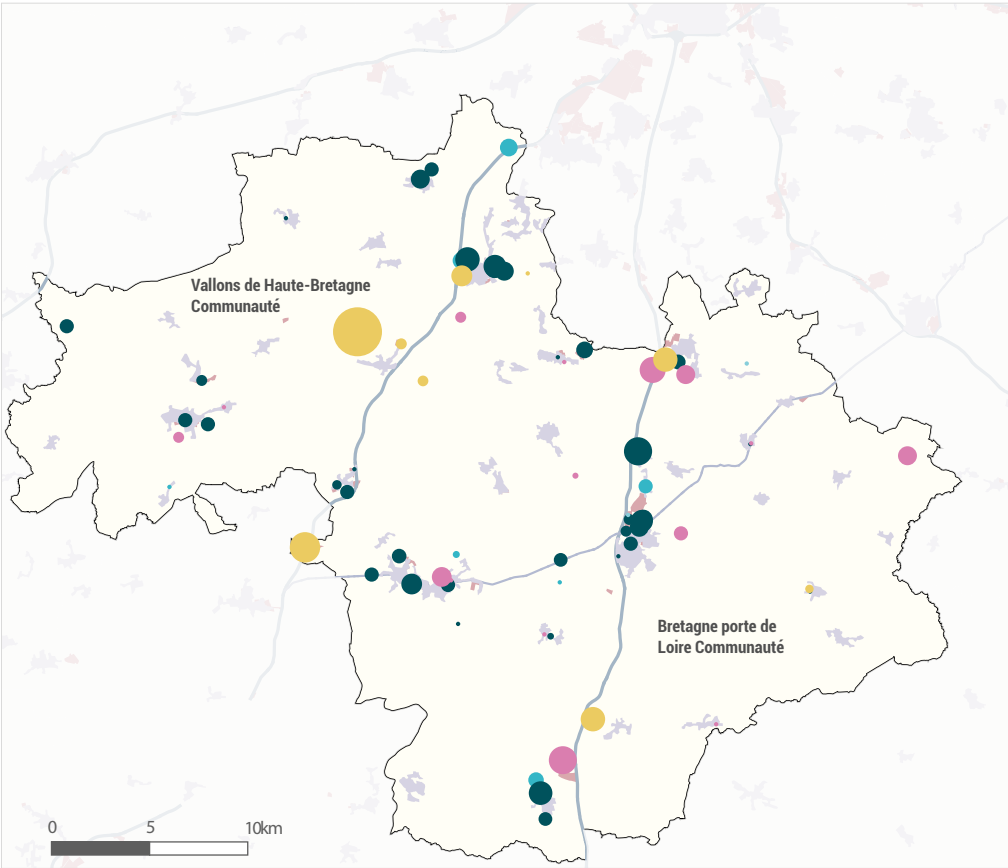


50 emplois



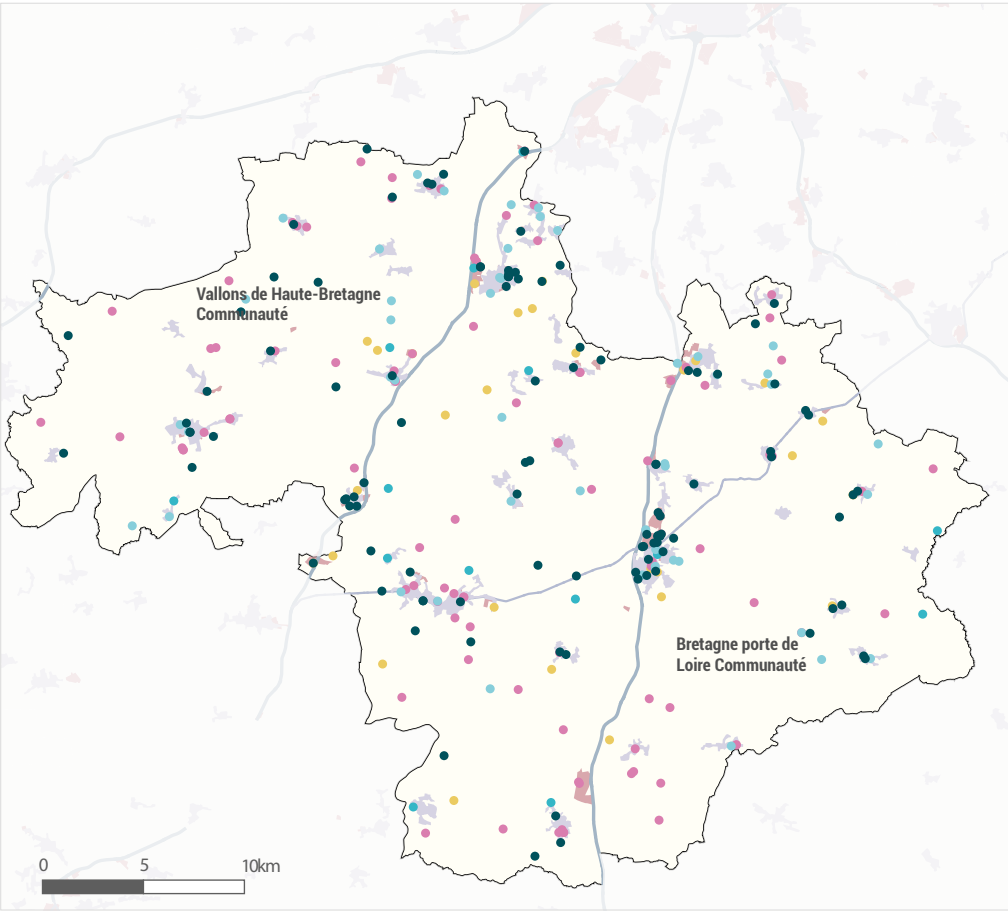
Le Cycle de l'eau n'apparaît pas dans cette liste car il ne concerne aucun emploi sous contrat de droit privé dans le Pays des Vallons de Vilaine, en fin d'année 2022.

LES EMPLOIS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
Dans le Pays des Vallons de Vilaine par secteur en fin 2022



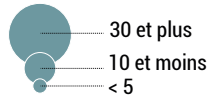
Répertoire Sirene Insee, GIP-MDS, retraitements Audiar.

LES ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISTES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
Dans le Pays des Vallons de Vilaine en fin 2022



Sources : Répertoire Sirene Insee, GIP-MDS, retraitements Audiar.

Nombre d'emplois en 12/2022



■ Tissu urbain
■ Zone d'activités économiques (ZAE)

Secteurs de l'économie circulaire

Économie de la fonctionnalité
Cycle de l'eau
Traitement, valorisation des déchets
Commerce d'occasion
Réparation automobile
Réparation d'équipements

Secteurs de l'économie circulaire

Économie de la fonctionnalité
Traitement, valorisation des déchets
Commerce d'occasion
Réparation automobile
Réparation d'équipements
■ Tissu urbain
■ Zone d'activités économiques (ZAE)

LES PLUS GRANDS EMPLOYEURS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DU PAYS DES VALLONS DE VILAINE FIN 2022

TOP 10 DES EMPLOYEURS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, PAR SECTEUR

Entreprise	Tranche d'effectif	Commune	Secteur
Coved	Moins de 50 salariés	Guignen	Traitement valorisation déchets
Lg Services	Moins de 50 salariés	Guipry-Messac	Traitement valorisation déchets
Seche Eco Industrie	Moins de 50 salariés	La Dominelais	Traitement valorisation déchets
Soframiante	Moins de 50 salariés	Crevin	Traitement valorisation déchets
Rousel Services	Moins de 50 salariés	Poligné	Réparation automobile et motocycles
Garage Cormier	Moins de 50 salariés	Guichen	Réparation automobile et motocycles
Garage Ventroux	Moins de 50 salariés	Grand-Fougeray	Réparation automobile et motocycles
SARL Garage Bagot	Moins de 50 salariés	Guichen	Réparation automobile et motocycles
Terre-Net	Moins de 50 salariés	Grand-Fougeray	Économie fonctionnalité
Access Industrie	Moins de 50 salariés	Bourg-des-Comptes	Économie fonctionnalité

Sources : Répertoire Sirene Insee, GIP-MDS, retraitements Audiar.

Les spécialistes de l'économie circulaire ont créé 75 emplois en 16 ans

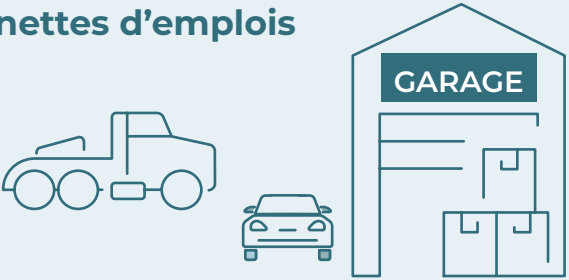
Entre 2006 et 2022, l'emploi dans les secteurs de l'économie circulaire a créé 75 postes dans les Vallons de Vilaine, soit une hausse significative de 36 %.

La réparation automobile constitue le principal moteur de cette croissance avec environ 55 créations nettes d'emplois. Le traitement et la collecte des déchets ainsi que l'économie de la fonctionnalité ont généré chacun une dizaine d'emplois supplémentaires.

Cette évolution s'inscrit dans un contexte de forte croissance démographique, ces nouvelles activités venant répondre aux besoins des nouveaux habitants venus s'installer dans les Vallons de Vilaine. Avec une progression de 15 % de sa population entre 2008 et 2021, le Pays se positionne comme le troisième territoire le plus dynamique de la région Bretagne sur le plan démographique.

La réparation auto
principal moteur de croissance

55 créations
nettes d'emplois



Près de 50 établissements et 125 emplois
sont implantés en ZAE (zone d'activités économiques)



120 établissements et 65 emplois
sont installés dans le tissu urbain mixte (habitat et économie), hors ZAE



GLOSSAIRE

Économie circulaire : L'article K110-1-1 du code de l'environnement définit le concept d'économie circulaire comme suit :

« La transition vers une économie circulaire vise à atteindre une empreinte écologique neutre dans le cadre du respect des limites planétaires et à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, à une réutilisation, à un recyclage ou, à défaut, à une valorisation des déchets ».

Écoconception : Penser dès la conception d'un produit son cycle de vie, dans le but de réduire les impacts environnementaux négatifs. Toutes les étapes sont prises en compte, dont l'extraction des matières utilisées, la production, la logistique, l'usage et la réparabilité, la gestion de fin de vie du produit...

Économie de la fonctionnalité : Modèle économique où le revenu d'une entreprise est généré par la vente de l'usage ou des services liés à un produit plutôt que par la vente du produit lui-même. Ce modèle intensifie l'usage des produits.

Principe des 3R : Réduire, Réutiliser, Recycler. Il s'agit d'un concept central dans l'économie circulaire, encouragent les pratiques qui diminuent la quantité de déchets produits, prolongent la durée de vie des produits et transforment les déchets en nouveaux produits ou ressources.

Le **réemploi** désigne l'action de donner une seconde vie à un produit ou un matériau sans modifier sa forme ou sa fonction initiale, sans réparation ou transformation majeure du produit. Le **reconditionnement** implique des traitements plus lourds avant la réutilisation d'un produit (remise à neuf complète, remplacement de pièces usées ou obsolètes). Le **remanufacturing** est un processus industriel où des produits en fin de vie ou des composants usagés sont remis à neuf pour atteindre ou surpasser les spécifications techniques des produits originaux. Le remanufacturing implique un processus plus technique, plus industriel et donc massifié que le reconditionnement.

La **revalorisation** implique la transformation d'un

déchet ou d'un produit en fin de vie en un nouveau produit ou matériau, ou inclut la conversion de déchets en énergie.

Recyclage : Processus par lequel les matériaux des produits en fin de vie sont récupérés et transformés en matières premières qui peuvent ensuite être utilisées pour fabriquer de nouveaux produits.

Territoire circulaire : renvoie à la nécessité de créer les conditions favorables au développement de l'économie circulaire, c'est-à-dire permettant de rendre ce modèle économique viable et de massifier les flux valorisés.

MÉTHODOLOGIE

Le répertoire Sirene de l'Insee a servi de base de travail pour identifier les structures dites « spécialistes » de l'économie circulaire, c'est-à-dire appartenant à l'un des grands secteurs observés dans cette note.

- Réparation, entretien et maintenance : tous les codes d'activités en lien avec la réparation de biens, d'équipements, de véhicules. Codes 33, 95 et une partie des 45 de la nomenclature en A88 ;
- Économie de la fonctionnalité : tous les codes d'activité en lien avec la location de biens, d'équipements, de véhicules. Les codes 77 de la A88 et les commerces d'occasion ;
- Traitement et valorisation des déchets : toutes activités de collecte, traitements, récupération, distribution, élimination des déchets. Les codes 38 et 39 de la A88 et une partie du code 35 (méthanisation) ;
- Cycle de l'eau : les activités de captage et traitement de l'eau, traitement des eaux usées. Les codes 36 et 37 de la A88.

Les codes d'activités listés ci-dessus ont été complétés par des recherches de mots clés associés à l'économie circulaire, apparaissant dans les descriptifs d'activité (bodacc, site internet).

Les emplois sont mesurés en équivalent temps plein, à partir des effectifs mensuels transmis par le Groupement d'intérêt public Modernisation des déclarations sociales (GIP-MDS). Cette source ne couvre que l'emploi salarié privé, hors intérim et apprentissage.